LA GAZETTE

DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET DU DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

3es RENCONTRES TERRITORIALES DE L'ÉNERGIE

DÉCEMBRE 2012 — N° 19

La Lettre d'information du groupe GB2A

SOMMAIRE

1 Édito
2 La définition du Projet d'efficacité énergétique
3 Le Conseil général du Calvados et les énergies renouvelables
4 La Ville de Caen
5 Les Smart Cities
6 Accompagner les collectivités vers la ville durable avec le contrat de performance énergétique
7 La Caisse des Dépôts et Consignations
8 Le programme des 3es Rencontres

LA GAZETTE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ
est une publication de la SELARL GB2A, société au capital de 100 000 € – RCS Caen 494 009 731
Siret 494 009 731 000 63 APE 6910Z
TVA FR 58494009731; dont le siège social est situé 7, place Gardin 14000 CAEN – France
Courriel : secretariat@gb2a.fr – www.gb2a.fr
Directeurs de publication : *G. BERKOVICZ et B. MAJZA*
Mise en page : *PhB et Compagnie / L'Ivre d'images sarl*
Diffusion : *GB2A*
Photos Stéphane Dévé, Depositphotos®, et Gilles Vilquin.
Les articles publiés ici n'engagent que leurs auteurs.

ÉDITO

Par Me **Grégory BERKOVICZ**

« RTE : 3 ans déjà ! »

Pour cette troisième édition des Rencontres territoriales de l'énergie, plusieurs constats s'imposent.

Tout d'abord, le panel de nos partenaires : jamais le tour d'horizon des acteurs de l'énergie n'aura été si complet. Collectivités locales, bailleurs sociaux, acteurs institutionnels et grands opérateurs du monde de l'énergie se retrouvent pour partager les convictions, leurs nuances et leur diversité d'approche sur une sujet de préoccupation commun : comment faire face à la crise énergétique qui est devant nous ?

Ensuite, la maturité d'un thème central : la performance énergétique. Lors de la première édition, nous observions une prise de conscience émergente et la découverte des différents moyens de faire face aux enjeux énergétiques, économiquement et écologiquement. Aujourd'hui, la conscience de ces enjeux est présente dans chaque discours, au cœur de chaque politique, dans toutes les stratégies patrimoniales et urbaines. L'efficacité énergétique se lit dans tous les discours. Les premiers retours d'expériences, partagés au cours de nos Rencontres par les acteurs publics et privés qui les ont menés permettront-ils l'essor de la mise en œuvre concrète de la performance énergétique bâtimentaire ? Comment favoriser l'émergence, sur tous nos territoires, des contrats de performance énergétiques ?

Enfin, la complexité des problématiques et la pluralité des solutions. Optimiser la consommation énergétique, faire correspondre la demande et l'offre et mieux produire l'énergie que nous consommons seront nécessaires pour résoudre l'équation délicate à laquelle élus locaux, techniciens et fournisseurs de solutions énergétiques sont confrontés. Pour la troisième année en terre normande, nos Rencontres ne pouvaient ignorer l'impact de l'aménagement énergétique des territoires, en particulier celui des énergie marines renouvelables.

Cette année les Rencontres prennent place au sein du prestigieux Mémorial de Caen, car le développement durable est le combat de notre présent et la condition de la paix dans l'avenir. ■

GB2A INGÉNIERIE

LA DÉFINITION DU PROJET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Par **Patrick SAINT-LÔ,** Président GB3E

Le Grenelle de l'environnement a fixé au secteur du bâtiment un objectif de réduction de la consommation d'énergie à 38 % d'ici 2020. Cela va se traduire pour l'État et les collectivités locales par des

investissements très importants dans un contexte économique actuel de réduction de la dette, de difficulté d'accès à l'emprunt. Le Contrat de Performance Énergétique est l'un des instruments qui s'impose naturellement. Mais avant de se préoccuper du montage juridique adapté, il faut définir le périmètre et l'objet du projet : fixer les objectifs d'amélioration de la performance. Passer du temps à poser clairement le problème n'est en aucun cas du temps perdu. La deuxième étape est de définir les capacités d'investissement de la personne publique en fonction de ses contraintes budgétaires et de financement. Enfin la personne publique devra décider quel système de transfert des risques elle souhaite adopter.

Il convient donc de commencer par l'état des lieux (audit) du patrimoine, qui constitue une phase importante, permettant de récolter les données sur le patrimoine public et de mesurer son niveau de performance : il définira « l'état initial de référence » constituant ainsi le niveau auquel on se référera pour s'assurer que les objectifs d'amélioration ont été atteints. Pour cela l'analyse devra porter sur plusieurs points : le bâti, les installations, les consommateurs d'énergie, les moyens de mesure et de gestion des contrats d'énergie ainsi que les modes de fonctionnement et d'utilisation des bâtiments actuels et futurs.

L'audit est un « état des lieux » du ou des bâtiments mais pas seulement. Il fait également l'inventaire des besoins actuels et futurs du bâtiment en termes qualitatifs ou quantitatifs en analysant les données techniques, énergétiques et d'usages. Les données sont croisées et comparées entre elles pour rechercher les consommations d'énergie anormales et les mauvaises conditions de fonctionnement. L'objectif est de déterminer des indicateurs pertinents pour l'analyse et le suivi de la performance énergétique du bâtiment en question, notamment en fonction de l'usage qui en est fait.

Le rapport de synthèse devra ainsi contenir l'évaluation des gisements d'amélioration de l'efficacité énergétique et le chiffrage des conditions économiques de réalisation. Il constitue un programme cohérent adapté aux caractéristiques propres de chaque bâtiment étudié.

L'audit est un élément clef, il préconise des actions à réaliser en les classifiant en fonction de leur coût et de leur rentabilité à court ou moyen terme. Il permet de voir qu'en fonction des différents niveaux d'économie d'énergie attendus les coûts d'investissement et les taux de rentabilité ne sont pas les mêmes. L'audit est donc un outil d'aide à la décision pour choisir entre une action coûteuse mais rentable à long terme et une action moins coûteuse mais qui présente un temps de retour sur investissement plus faible. Le choix final du type d'action à mener devra se faire en fonction de leur coût, de leur temps de retour sur investissement et des capacités d'investissement de la personne publique.

La personne publique pourra ainsi optimiser ses investissements en définissant le montage juridique adapté.

GB3E
ETUDES I ENVIRONNEMENT I ENERGIES

LE PLEIN D'ENERGIE POUR NOS TERRITOIRES

Une véritable compétence au service des grands enjeux de nos territoires, de la performance énergétique, de la construction et la rénovation de parcs immobiliers, de l'aménagement de notre environnement immédiat : voilà en quelques mots la philosophie de GB2A Ingénierie dont GB3E, **Bureau d'études environnement et énergies** spécialisé dans **l'aménagement énergétique du territoire et la performance énergétique** est l'opérateur aux côtés des acteurs économiques et techniques de nos collectivités – communes et groupements de communes, départements, régions.

Conseil Général Calvados

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le domaine environnemental, l'urgence est là, les conséquences du changement climatique sont à présent visibles. Notre modèle de croissance est à réinventer et nous y arriverons en misant, entre autres, sur les énergies renouvelables.

Le Conseil général du Calvados l'a bien compris, à travers l'Agenda 21 départemental et le Plan Climat Énergie Territorial.

Concrètement, le Calvados est un département faiblement producteur d'énergie, mais plus de 90 % de l'énergie produite est d'origine renouvelable : bois-énergie, éolien, solaire, et les ressources éoliennes, solaires, marines et biologiques du Calvados laissent imaginer un potentiel de développement très important.

C'est pourquoi, le département a élaboré dès 2003, en collaboration avec les services de l'État et l'ADEME, le premier schéma départemental pour l'implantation d'éoliennes terrestres dans le Calvados, qui a servi de guide et d'outil d'aide à la conception des projets éoliens destinés aux installateurs d'éoliennes, et d'outil d'aide à la décision pour les élus locaux.

Le Département a, deux ans plus tard, participé avec l'ADEME, à la réalisation d'un schéma éolien offshore et a suivi avec beaucoup d'attention l'évolution des projets au large de Courseulles-sur-Mer, qui a abouti, en avril 2012, à la désignation de la Société Éolien Maritime France SAS comme lauréat de l'appel d'offres lancé en 2011 par l'État.

Ce projet de parc éolien offshore permettra à terme d'alimenter en électricité 90 % de la consommation électrique des ménages du Calvados avec chauffage.

Le Département souhaite que la contribution du Calvados à la production des énergies renouvelables se fasse à partir de grands projets « éoliens » en mer, permettant de développer une filière locale allant de la production, à la construction et à la maintenance, plutôt que par un « mitage » de petits projets qui posent par ailleurs des problèmes d'intégration avec les nombreux paysages et sites classés ou inscrits que compte le département.

Aux côtés de l'éolien, le Conseil général encourage les projets de méthanisation, de solaire photovoltaïque, de bois-énergie, mais aussi d'énergies renouvelables marines pour avancer vers l'autonomie énergétique, réduire l'impact carbone du Calvados et atteindre les objectifs qu'il s'est fixé en termes de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

SPIE

Leader européen indépendant des services en génie électrique, mécanique et climatique, de l'énergie et des systèmes de communication, SPIE **améliore la qualité du cadre de vie** en accompagnant les collectivités et les entreprises dans **la conception, la réalisation, l'exploitation** et l**a maintenance** d'installations plus **économes** en énergie et plus **respectueuses** de l'environnement.

Pôle Vinci – Parc Saint Christophe
95863 CERGY-PONTOISE
www.spie.com

VINCI

Premier groupe mondial de concessions et de construction, VINCI emploie près de 183000 collaborateurs dans une centaine de pays.

Son métier est de concevoir, construire, financer et gérer des équipements qui améliorent la vie de chacun : infrastructures de transport, bâtiments publics et privés, aménagements urbains, réseaux d'eau, d'énergie et de communication. VINCI met sa performance de groupe privé au service de l'aménagement de la ville et du développement des territoires. Son modèle intégré de concessionnaire constructeur conjugue ainsi les enjeux de court terme de l'activité de ses entreprises et les enjeux de long terme de ses réalisations.

CAEN Normandie

Au nom de l'équipe municipale et des citoyens de la Ville de Caen, je me réjouis d'accueillir ces 3es Rencontres territoriales. Cet événement constituera une opportunité d'échanges et d'enrichissements mutuels sur cette thématique clé que constitue pour les collectivités territoriales le sujet transversal de l'énergie.

Comme bien d'autres collectivités, la Ville de Caen s'est engagée dans de nombreuses initiatives convergentes visant à l'exemplarité en matière énergétique.

L'exemplarité suppose la recherche permanente de l'optimisation de la performance dans l'action publique.

Cela concerne bien évidemment la lutte contre le changement climatique. En signant la « Convention des Maires » la Ville de Caen s'est notamment engagée à réduire sa consommation énergétique et à diminuer d'au moins 20 % ses émissions de CO_2 d'ici 2020 ; elle poursuit également une démarche de labellisation Citergie.

Au delà de cette préoccupation citoyenne, la Ville de Caen s'est engagée dans une démarche continue d'amélioration de la performance énergétique qui concerne l'ensemble de ses usages en tant que consommatrice d'énergie, que ce soit en termes de bâtiments, d'éclairage public ou de déplacements...

L'exemplarité c'est également l'engagement de la Ville dans des initiatives de production locale d'énergies renouvelables dans le domaine photovoltaïque ainsi qu'au travers d'un projet de réseau de chaleur bois. Comme dans d'autres domaines la Ville de Caen souhaite être un territoire d'expérimentation, en évitant les effets de mode et en consacrant de façon pragmatique des moyens obligatoirement contraints à des projets concurrents, en fonction de leur performance relative.

Enfin la Ville est très vigilante quant à son rôle d'autorité régulatrice de la distribution d'énergie, notamment dans la perspective de la fin des contrats de concession signé avec les distributeurs historiques. Dans ce cadre, elle est prête à prendre toutes ses responsabilités, y compris dans le cadre de projets partenariaux (sous forme de SEM par exemple) si l'évolution du contexte y est favorable.

Marc LEVILLY, Maire-Adjoint de Caen
Vice-Président de Caen La Mer

EuropLED®
Un autre éclairage sur le monde

EuropLED a été fondée en 2011, par deux associés Florent PLIHON et Julien ROBINET.

Notre société spécialisée et experte en éclairage à technologie LED, commercialise ses produits en investissement classique ou en location longue durée.

Notre bureau d'étude développe des solutions innovantes et sur-mesure afin de répondre au mieux à vos attentes, à travers une offre de produits économiques, écologiques, performants et durables.

Sur le long terme, nous souhaiterions participer à l'expansion de la LED, en accompagnant toutes les parties prenantes.

26-28 Rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél. 09 66 83 56 58 – Fax 01 30 42 41 14
contact@europled.com
www.europled.com

In Extenso
experts-comptables

In Extenso, membre de Deloitte, est un acteur majeur de l'expertise comptable en France.

Avec un réseau de 3500 collaborateurs et 185 agences réparties sur tout le territoire, In Extenso propose aux chefs d'entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, responsables d'associations et collectivités locales un service professionnel complet (comptabilité, gestion, social et paies, fiscalité, juridique...), privilégiant la proximité, l'écoute et la pro-activité. Fortement ancré dans le tissu économique français, In Extenso est l'interlocuteur privilégié de 80000 clients appartenant à tous les secteurs d'activité.

Pour en savoir plus,
www.inextenso.fr /
www.reussir-au-quotidien.fr

LES SMART CITIES

De la Numérisation des Infrastructures Urbaines à la gestion optimisée des flux

Par **Thierry DJAHEL**, Directeur Développement & Prospective **Schneider Electric**

La crise que nous vivons actuellement oblige tous les acteurs économiques à gérer le plus finement possible les ressources dont ils disposent. Ceci est particulièrement vrai de la ressource financière qui est, par nature, rare et souvent chère dans des économies matures. Il en est de même de la ressource énergétique dont les stocks s'épuisent et dont les prix ne cessent d'augmenter.

Parce que les villes (au sens des territoires urbains) accueillent plus de 65 % de la population et que ce mouvement de concentration et d'urbanisation reste toujours l'œuvre, il s'agit désormais de leur trouver de nouvelles façons de résoudre ces enjeux à priori contradictoires.

Parmi les pistes qui leur sont proposées, le concept de « Smart City » peut apporter dès à présent quelques réponses concrètes et pertinentes en termes économiques, sociaux et environnementaux.

SMART CITY : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les concepts de Smart City sont issues du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) qu'il s'agisse de la mise en réseaux des infrastructures de la ville par l'emploi des nouveaux réseaux de transmission d'information (Internet, 3G/4G, réseaux Wifi/Mesh...), mais également par l'utilisation de logiciels permettant la reconfiguration dynamique et en temps réel de ces équipements numérisés.

Il s'agit donc de fédérer les infrastructures physiques d'un quartier ou d'une ville en les numérisant dans le but d'atteindre des objectifs globaux de sobriété, d'efficacité et de qualité grâce à une approche systémique de la ville.

On comprend aisément que le développement de bâtiments numérisés (Smart Buildings) s'intègre également dans la Smart City. Au travers d'un pilotage en temps réel et dans la durée de leur performance énergétique, ces bâtiments assurent un passage réussi de l'engagement de moyens à l'engagement de résultats.

Ces bâtiments peuvent également dialoguer avec les infrastructures de distribution d'énergie, devenir producteurs d'énergie, être capables de s'effacer du réseau et le cas échéant participer aux nouvelles formes de mobilité décarbonée au travers de l'accueil de véhicules électriques.

Pour résumer, ces deux domaines de l'Efficacité Énergétique d'une part et de la Gestion de la Mobilité d'autre part répondent pleinement aux trois exigences de la Smart City : Économie, Environnement et Confort.

Schneider Electric propose des solutions d'efficacité énergétique active qui s'articulent autour de trois grandes étapes :

- **Mesurer les consommations** dont l'analyse donne lieu à des mesures correctives, donc à des économies.
- **Optimiser les consommations**

Selon la typologie du bâtiment ou les contraintes qui lui sont propres.

- **Contrôler et pérenniser les niveaux de performance** grâce à la mise en place d'outils de gestion pour le contrôle et l'analyse des données, la maintenance régulière de l'installation réalisée par des techniciens formés, et la cohérence des évolutions apportées aux systèmes tout au long du cycle de vie du bâtiment.

Schneider Electric propose donc à la fois des réponses techniques et des réponses stratégiques de conseil, de formation et de maintenance, avec des résultats attestés.

ECO-OFFRE, SPIE BATIGNOLLES S'ENGAGE

En neuf comme en rénovation, Spie batignolles s'engage sur la performance énergie & confort du bâtiment en fonctionnement avec garantie des consommations réelles au compteur.

Cet engagement est pris dans le cadre de nos offres Concertance® et Performance®, lesquelles s'enrichissent de nouvelles prestations et mettent en œuvre les leviers requis. Nos démarches intègrent en particulier un accompagnement dans la durée au-delà de la réception du bâtiment (environ 2 ans).

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS LA VILLE DURABLE AVEC LE CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Par **Cathia MASCARAU**, responsable communication

Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique majeure, les Collectivités locales doivent faire face à de nombreux défis et notamment celui d'assurer l'emploi et le développement économique local tout en renforçant l'attractivité de leur territoire. Elles doivent aussi mettre tout en œuvre pour rechercher l'équilibre budgétaire sans oublier, en accord avec le Grenelle de l'Environnement, de réduire leur impact environnemental. Pour répondre à ces enjeux de taille qui se traduisent par des exigences partagées par chacune de ces collectivités en matière de qualité de vie améliorée, de réduction des gaz à effet de serre et de maîtrise des coûts, de nouveaux outils contractuels sont à leur disposition.

Parmi ces nouveaux outils, le Contrat de Performance Energétique et Environnementale (CPE) proposé par Cofely Services, filiale de GDF SUEZ. Comme nous le précise Delphine Villard (DV), Directrice Commerciale de Cofely Services Région Ile-de-France, « le CPE répond à un double objectif pour les collectivités. D'abord celui de permettre, par une approche globale, la réalisation d'un projet ambitieux. D'autre part, celui de faire coïncider équilibre économique et objectif politique et environnemental ». Car en effet, la mise en œuvre d'un CPE permet à la collectivité non seulement, de bénéficier d'innovations techniques, de moderniser ses bâtiments et de sensibiliser ses usagers aux consommations énergétiques mais aussi, de faciliter l'arbitrage de ses coûts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre imposés par le Grenelle de l'Environnement.

Les CPE de Cofely Services proposent une gamme complète de compétences et d'outils d'efficacité énergétique permettant la mise en œuvre de programmes de rénovation énergétique sur mesure et adapté. Et DV d'ajouter : « le CPE inclut tout ou partie des prestations sur l'ensemble du cycle de vie d'un projet, de sa conception jusqu'à son exploitation en passant par son financement avec un engagement de résultat sur les économies d'énergie». En signant en 2010 le 1er CPE de France avec la région Alsace pour ses 14 lycées concernant la rénovation thermique de l'enveloppe et des équipements de tous ses bâtiments, Cofely Services s'est engagée sur 20 ans à porter la responsabilité des travaux, de leur financement, de l'exploitation des lycées et de la sensibilisation des usagers. Contrat accompagné d'engagement de résultat avec la réalisation de 35% d'économie d'énergie, de 65% de réduction de CO2 émis et de 40% d'utilisation d'énergie renouvelable. Depuis, de nombreux autres CPE ont été signés et « nous ne sommes qu'au commencement de la nouvelle ère de la gestion de la performance énergétique au sein de la sphère publique » conclut DV.

Leader européen des services en efficacité énergétique et environnementale, Cofely Services conçoit, met en œuvre et exploite des solutions qui permettent aux entreprises et aux collectivités de mieux utiliser les énergies et de réduire leur impact environnemental. Cofely Services décline son savoir-faire en trois métiers : l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments ; la conception, l'exploitation et la distribution des énergies locales et renouvelables ; l'intégration de services.

Direction Régionale île-de-France
Énergies Services
7, rue Cambronne75739 Paris Cedex 15
tel. +33145663206 – fax +33145663050
mobile +33644265240
mailto:cathia.mascarau@cofely-gdfsuez.com
www.cofelyservices-gdfsuez.fr

Le groupe Caisse des Dépôts, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. » (Code monétaire et financier. Art. L. 518-2)
Avec son plan stratégique Elan 2020, le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé quatre priorités pour répondre aux urgences du pays : le logement et la ville, les universités et l'économie de la connaissance, les PME et le développement durable.

Les missions publiques de la Caisse des Dépôts :

► La Caisse des Dépôts centralise et gère une part importante de l'épargne sur livrets (Livret A, LEP, LDD…). Sur cette ressource, elle finance la construction et la rénovation du logement social en France et d'autres priorités publiques.
► Elle investit dans des projets immobiliers et d'infrastructures contribuant, aux côtés des collectivités locales, au développement territorial.
► Banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale, elle gère et protège les fonds privés confiés aux professions juridiques et à des organismes d'intérêt général.
► Gestionnaire de plus de 47 régimes de retraite et de solidarité, elle couvre 7,4 millions de cotisants et 3,4 millions de retraités.
► Investisseur institutionnel majeur en France et en Europe.
► Opérateur financier de 9 conventions du Programme d'Investissements d'Avenir à hauteur d'environ 7 Md€ portant sur des dispositifs cohérents avec ses priorités et son expertise : fonds pour la société numérique, ville de demain, société d'accélération des transferts de technologie, formation professionnelle en alternance, fonds national d'amorçage, plateformes mutualisées d'innovation, économie sociale et solidaire et France-Brevets.

Les filiales du groupe Caisse des Dépôts :

► Logement et immobilier : Icade, Groupe SNI
► Entreprises : Fonds stratégique d'investissement FSI), FSI-Régions, CDC Entreprises, Qualium Investissement,
► Transports, ingénierie et infrastructures : CDC Infrastructure, CDC International, Egis, Veolia-Transdev
► Economie de la connaissance : CDC France Brevets
► Développement durable : CDC Climat, CDC Biodiversité, Novethic, Société Forestière
► Technologies et développement numériques : CDC Arkhinéo, CDC Fast, Informatique CDC
► Tourisme et loisirs : Belambra et Compagnie des Alpes
► Assurances : CNP Assurances
► Appui aux territoires : SCET

Chiffres clés 2011

• Bilan consolidé : 262 Md€
• Notation financière : AAA/Aaa/AA+
• Capitaux propres : 20,2 Md€
• Bilan des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts : 234 Md€
• Collaborateurs - Caisse des Dépôts : 5682 - Groupe Caisse des Dépôts : 37 143 hors Veolia Transdev : 102 000

Plus d'information sur www.groupecaissedesdepots.fr

LE PROGRAMME

9.00 / 9.20 **Petit déjeuner d'accueil**
dans le Grand Hall du Mémorial de Caen

9.30 **Présentation des Rencontres, des intervenants et des partenaires de l'édition 2012**

Interventions de :

- **François LOOS**, *Président de l'ADEME*
- **Un représentant de la Ville de Caen**
- **Grégory BERKOVICZ**, *Avocat associé cabinet GB2A*

10.00 / 11.00 **Table Ronde : « Objectifs et modèles des contrats de performance énergétique (CPE) »**
Avec la participation de : la Caisse des dépôts et consignations, GB2A, Juristatis, GB4P, la MAPPP, la Chaire PPP IAE

11.00 ***Pause café, rencontres sur le Forum des partenaires***

11.30 / 12.30 **Table ronde : « Expériences et performances des CPE »**
Avec la participation de : COFELY, Schneider Electric et la Ville de Domène, SPIE et ICF, GB3E

12.30 **Déjeuner dans les salons du Mémorial**

14.00 **Atelier : « Logement et construction, le défi de la performance énergétique »**
Avec la participation de : Union sociale pour l'habitat, Spie Batignolles, Deloitte, Primagaz

15.00 ***Pause***

15.30 **Atelier : « Énergies marines renouvelables »**
Avec la participation de : la Commission de régulation de l'énergie, la SPL Normandie Offshore, le Conseil général du Calvados

16.30 **Clôture par M. Michel THIOLLIÈRE,**
Commission de régulation de l'énergie

Avec le concours de

et de

Sous l'égide de

ORGANISÉES PAR

CONTACTEZ-NOUS
Tél. 02 31 29 19 80 ou
secretariat@gb2a.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.gb2a.fr